

Bilan succinct de la session relative aux promotions du CNU 60 14 au 18 mai 2018 à Metz

La session était consacrée à l'examen des candidatures à une promotion :

- Maître de Conférences hors classe et échelon exceptionnel de la hors classe (nouveau type de promotion)
- Professeurs 1^{ère} classe, classe exceptionnelle 1 et classe exceptionnelle 2.

Il est rappelé que le nombre de promotions est proportionnel au nombre total de promouvables dans la section et non pas au nombre de candidatures déposées comme pour la PEDR.

Le dossier global est évalué selon les 3 critères suivants :

- activités de recherche et valorisation,
- activités pédagogiques,
- responsabilités administratives et collectives.

Suivant la promotion demandée, les critères peuvent être compensables entre eux, en particulier pour les MCF HC et PR1, mais pas pour les MCF-Ex et les PREx1 et PREx2, pour lesquels les différentes missions de l'enseignant-chercheur doivent être couvertes au cours de la carrière. Cependant, l'évaluation s'est faite de telle façon que la recherche doit encore être active même pour les classes exceptionnelles, les responsabilités administratives ne doivent pas être nulle même pour chercheur très actifs.

De plus, les actions dans ces 3 critères depuis la nomination ou la dernière promotion sont examinées. Une responsabilité qui a permis d'avoir une promotion dans le passé, n'en donnera pas une deuxième.

Il est fondamental de suivre les recommandations de la section visibles sur le site

[http:// www.cpcnu.fr/web/section-60/avancement-de-grade](http://www.cpcnu.fr/web/section-60/avancement-de-grade)

pour constituer son dossier. Afin que les rapporteurs (2 par dossier) puissent appréhender à juste titre les activités menées il est important de les expliquer sans trop les détailler. Par exemple une même responsabilité ne signifie pas la même chose d'un établissement à l'autre. Il est également important de préciser :

- si vos responsabilités administratives et collectives sont assumées seuls ou avec des co-responsables et le rôle de chacun,
- le nombre d'étudiants dans une formation que vous dirigez ou le nombre de personnels du laboratoire ou de l'équipe dont vous avez la responsabilité,
- pour vos enseignements, les volumes horaires (CM, TD et TP), le niveau d'études et le nombre d'étudiants, et ceci sur une durée raisonnable, doivent être mentionnés afin d'apprécier votre activité depuis la nomination ou la dernière promotion.

Le dossier doit donc être clair, précis et factuel.

Certains dossiers sont excellents mais ne sont pas promus car d'autres sont encore meilleurs. Par ailleurs, à qualité « équivalente » l'ancienneté dans le grade, l'âge du candidat sont pris en compte. Les répartitions géographique ou thématique peuvent aussi intervenir afin de respecter globalement les équilibres de la section. Le fait que les petits établissements ne peuvent pas promouvoir en local est également pris en compte. Cependant, un candidat ayant un fort investissement administratif mais sans activité de recherche suffisante ne peut pas être promu.

Remarques :

Les dossiers doivent être honnêtes. Comme la section CNU 60 est constituée de membres relevant de diverses disciplines/thématiques représentatives de l'ensemble de son périmètre, un dossier artificiellement enjolivé peut susciter le doute, ce qui a toujours un effet néfaste (un taux d'encadrement de thèses très important, un nombre de publications dans l'année trop important pour relever de publications présentant des avancées notables ...). Par ailleurs, il est évident que les collègues relevant d'un établissement ou d'un laboratoire ne s'expriment pas ni à l'oral, ni par vote lors de l'examen des dossiers de collègues du même établissement ou du même laboratoire.

Les indications officielles concernant la rédaction du dossier précisent que celui-ci doit faire 15 pages hors annexes. Le non-respect de cette directive n'a pas été sanctionné, cependant il est conseillé à l'avenir de respecter approximativement cette règle.

Pour information, en ce qui concerne la promotion des membres du CNU, à partir du calcul suivant :

$$\text{nombre de candidats CNU} / \text{nombre total de candidats} \times \text{nombre de promotions possibles}$$

il a donc été convenu en début de session qu'au maximum :

- deux MCF, membres du CNU, pouvaient être promus à la Hors Classe ou à la Classe Exceptionnelle
- un PR, membre du CNU, pouvait être promu pour chaque grade.

1. Promotions des Maîtres de Conférences

La fiche d'évaluation 2018 est téléchargeable sur le site de la section (elle n'a pas changé depuis 2016) : <http://cpcnu.fr/documents/26718/722bb6b0-d4ba-4a14-8502-443e25875aad>

1.1 MCF HC

Il y avait 117 candidats pour 27 promotions donc 1/4 des candidats (pour rappel, il y avait 91 candidats et 26 promotions en 2016 et 117 candidats pour 28 promotions en 2017).

La promotion Hors Classe a longtemps été destinée aux MCF s'étant investis dans la communauté mais dont l'âge réduisait leur chance de passer au grade de PR. Aujourd'hui, cela n'est plus uniquement le cas et ceci probablement pour deux raisons :

- Moins de MCF dans ce profil sont candidats, probablement car ils ont déjà été promus,

(même pour ces candidats une activité de recherche est demandée),

- Beaucoup de MCF, relativement jeunes (au moins au 7^{ème} échelon), ayant le profil pour être professeur (activité de recherche conséquente et HdR) sont candidats, probablement du fait de la pénurie de postes de PR.

Les 27 candidats promus :

- ont en moyenne 48 ans (min 42 et max 59 ans), ce qui est à peu près équivalent aux 2 années précédentes
- leur ancienneté dans le grade est en moyenne de 16,3 ans (min 12 et max 29).
- ont participé en moyenne à l'encadrement de 5 thèses (min 2 et max 10),
- ont en moyenne 17 publications internationales impactées au WoS ou dans Scopus (min 3 et max 26).

La grande majorité d'entre eux, se sont investis et/ou s'investissent fortement dans le fonctionnement de leur établissement.

1.2 MCF Ex

Ce nouvel échelon concerne les MCF justifiant d'au moins 3 ans de services effectifs dans le 6^{ème} échelon de la hors classe des MCF. Cette condition d'ancienneté devait être remplie au plus tard le 31 décembre de l'année effective de la promotion (S1 décembre 2018).

Il y avait 73 candidats pour 36 promotions au titre des deux années 2017 et 2018.

Comme cela est précisé sur le site de la section CNU 60 : « ... la section accordera une grande attention à l'investissement des candidats dans leur mission d'enseignement. Les candidats veilleront donc à bien décrire cet investissement et leurs réalisations, au-delà de la seule description du contenu de leur service d'enseignement. Cependant, pour ce nouvel échelon, la section s'attachera également au maintien d'une activité de recherche depuis la dernière promotion. ». Les candidats promus ont donc publié depuis leur promotion HC.

Les 36 candidats promus :

- ont en moyenne 59 ans (min 54 et max 68 ans),
- leur ancienneté dans le corps des MCF est en moyenne de 25,9 ans (min 8 et max 30).
- leur ancienneté dans la HC est en moyenne de 9,5 ans (min 4 et max 16).

Parmi les promus pouvant l'être sur 2017 et 2018, les promouvables au titre de 2017 ont été choisis sur un critère d'âge.

2. Promotions des Professeurs des Universités

La fiche d'évaluation 2016 est téléchargeable sur le site de la section (elle n'a pas changé en 2018) :

<http://cpcnu.fr/documents/26718/94caac75-e243-45e5-be15-a92f9e0bdc26>

2.1. Professeurs de 1^{ère} classe

Il y avait 97 candidats pour 17 promotions donc 1 candidat sur 5,5, ce qui correspond à une très grande sélection. Pour rappel, il y avait 124 candidats pour 19 promotions en 2016 et 114 candidats

pour 18 promotions en 2017.

Les 3 critères mentionnés plus haut sont évalués avec une compensation possible entre eux, mais de façon exceptionnelle. Les activités depuis le passage au grade de professeur sont examinées. Un minimum de 20 publications au total est requis avec une activité en recherche qui doit être maintenue (le minimum demandé est d'environ 8 publications depuis la nomination comme PU). Un investissement dans l'établissement est également demandé.

Les 17 candidats promus :

- ont en moyenne 48 ans (min 40 et max 58), ce qui est équivalent aux 2 années précédentes.
- ont une ancienneté dans le grade en moyenne de 7 ans (min 4 et max 10), ce qui est équivalent aux 2 années précédentes.
- ont fait soutenir en moyenne 7 thèses (min 3 et max 14),
- ont au minimum 22 publications internationales impactées au WoS ou dans Scopus (pour information la moyenne est de 37 et le maximum de 60), et 19 publications en moyenne depuis la dernière promotion.

2.2. Classe Exceptionnelle 1

Il y avait 91 candidats pour 16 promotions (pour rappel, en 2017 il y avait 98 candidats pour 17 promotions et 88 candidats pour 17 promotions en 2016).

Les 3 critères mentionnés plus haut sont évalués avec une très légère compensation possible entre eux. Cependant, la personne promue doit montrer une activité de recherche ou une responsabilité administrative que ce soit en animation de recherche ou de formations. Les activités depuis le passage au grade de professeur 1^{ère} classe sont examinées. Cette année un nombre minimum de 30 publications est requis.

Les 16 candidats promus :

- ont en moyenne 52 ans (min 46 et max 60) alors que cette moyenne était de 51 ans en 2016, leur ancienneté dans le grade de PR1 est en moyenne de 6 ans (min 4 et max 12), alors qu'elle était de 7 ans en 2017.
- ont fait soutenir en moyenne 7 thèses depuis leur dernière promotion (min 5 et max 15),
- ont au minimum 34 publications internationales impactées au WoS ou dans Scopus (pour information la moyenne est de 54 publications avec un maximum dépassant 75).

2.3. Classe Exceptionnelle 2

Il y avait 50 candidats et 11 promotions, (pour rappel, en 2017 il y avait 52 candidats pour 10 promotions et 39 candidats pour 8 promotions en 2016).

Les 3 critères mentionnés plus haut sont évalués sans compensation possible entre eux. Sur l'ensemble de la carrière, les activités de recherche et de responsabilités administratives, que ce soit en animation de recherche ou de formations, sont évaluées. Les activités depuis le passage au grade de professeur PReX1 sont examinées. Cette année un nombre minimum de 40 publications, ainsi qu'une ancienneté minimale de 4 ans dans le grade de PReX1 sont requis.

Les 11 candidats promus :

- ont en moyenne 57,5 ans (min 51 et max 67) alors que cette moyenne était de 57 ans en 2017, leur ancienneté dans le grade de PREx1 est en moyenne de 4,5 ans (min 4 et max 6).
- ont au minimum 47 publications internationales impactées au WoS ou dans Scopus (pour information la moyenne est de 75 et le maximum est à plus de 130),
- ont eu de fortes charges administratives en recherche ou en enseignement et ont une reconnaissance scientifique indiscutable.

Les élus de la liste soutenue par le GTT-AUM